



PV COMMISSION FEMININE RESTREINTE DU 27/02/2020

Suite à la réunion du comité du 26/02/2020

Membres de la commission féminine présents : Mme Sophie MAUSOLE et M. Sylvestre SALVI.

1. Le comité directeur du District 22 souhaite que la Commission Féminine ait plus de rigueur sur les matchs remis. Elle ne pourra donc plus accorder des reports pour des motifs non justifiables par le règlement LBF.

Suite au courrier du président du club du FC PLOUFRAGAN pour le match en Seniors Féminine D2 Begard 1 /Ploufragan qui devait avoir lieu le 23 février 2020 demandant un report de match pour des joueuses en vacances, le motif est jugé non recevable. Le Club de Begard a donc fait parvenir une feuille de match au district, qui permet au club de Begard de gagner par forfait.

Match LE FOEIL/ILLIFAUT en Seniors Féminine D2 remis au 1 mars 2020

Sinon tous les matchs remis ont été joués le week-end du 23 février 2020.

2. Règlement coupe Départementale : concernant le reversement des équipes encore engagées en coupe de Bretagne ou autre. Les membres de la commission compétitions précise qu'à partir des huitièmes de finale les équipes devront choisir de jouer la coupe de district ou la coupe de Bretagne ou s'ils ont deux équipes de jouer les deux mais plus de reversement automatique. Idem que pour les garçons.
3. FMI : les clubs seront sanctionnés à partir du 14 mars 2020 si la FMI n'est pas utilisée. Les clubs se trouvant dans l'impossibilité d'utiliser la FMI doivent prendre leurs dispositions pour envoyer la feuille de match papier afin que les administratifs du District puissent enregistrer les résultats. Aucun résultat ne sera pris en compte par téléphone ou par mail, seule la feuille de match fait foi.
4. Pour une meilleure organisation des compétitions Seniors Féminines : un PV sera établi pour chaque décision afin de communiquer au mieux avec les clubs.

Le Président
Sylvestre SALVI

La responsable des calendriers
Sophie MAUSOLE